



Commune de Bourg-en-Lavaux

MCH2: Quelles implications

Présentation au Conseil Communal

7 octobre 2024



Plan

- Contexte / Objectifs
- Bases légales
- Principaux changements
- Calendrier et processus internes



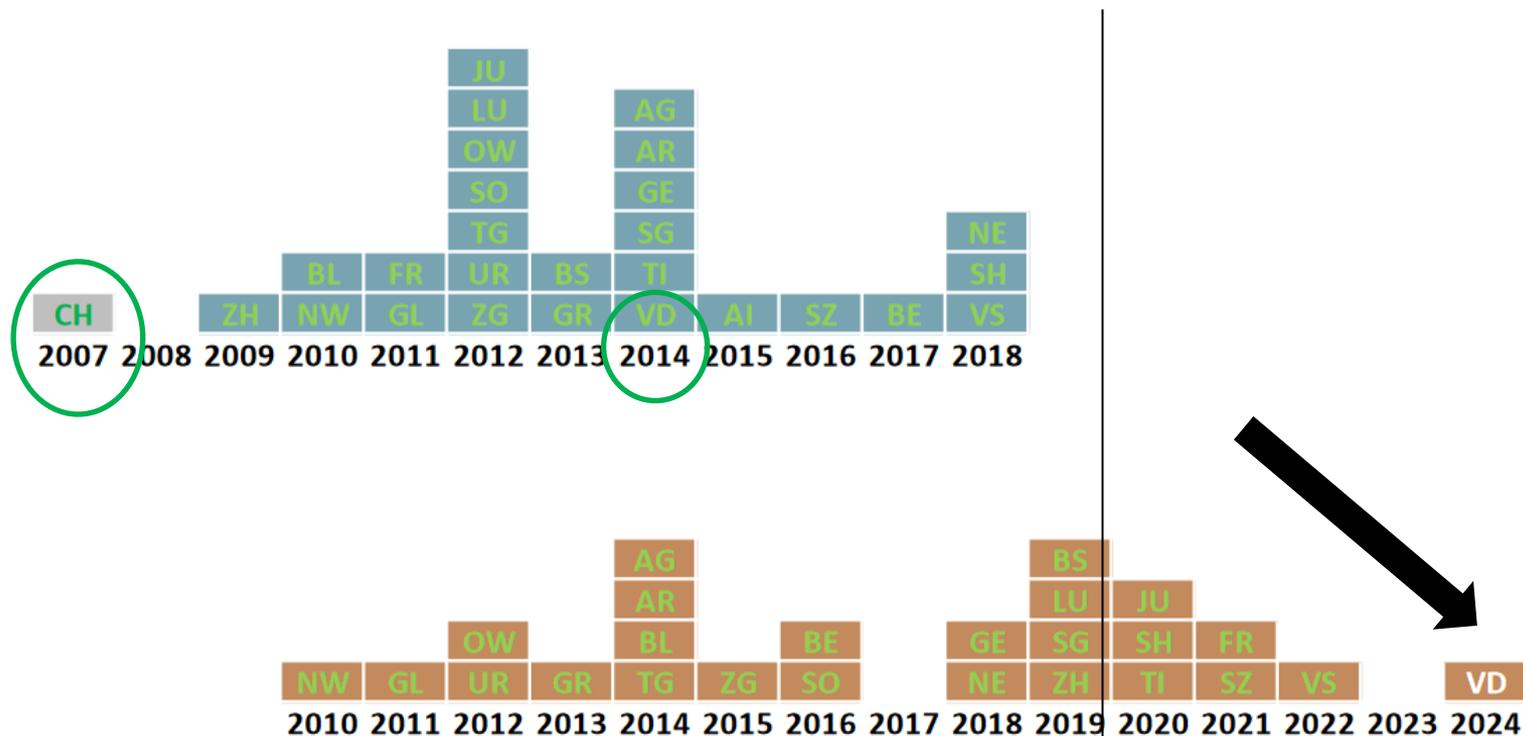
MCH2 = Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération





Confédération | cantons | communes

Année d'introduction du MCH2



Source: www.srs-cspcp.ch

Délai de 10 ans



MCH2 dans les communes vaudoises

- 2008: MCH2 édité par CDF pour secteur public suisse
- 2022: Démarrage travaux pilotes
- 2024: Comptes tenus par pilotes en MCH2
- 2025-2027: Déploiement dans toutes communes, fractions de communes, ententes et associations de communes

⇒ **Comptes tenus en MCH2 au plus tard pour 2027**



Bases légales

- **Manuel MCH2**
 - juillet 2022
- **Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)**
 - janvier 2024 – nouvelles durées d'amortissement pour tous
 - renvoi vers le manuel MCH2 de juillet 2022
- **Loi sur les communes (LC)**
 - révision complète de la LC à l'horizon 2026
 - révision du RCCom pour correspondre au manuel





Objectifs

- Harmonisation et comparabilité
- Rapprochement vers les normes internationales
- Transparence
- Fiabilité des bases statistiques



Principaux changements

- Plan comptable plus détaillé et harmonisé
- Compte de résultats à plusieurs niveaux
- Comptabilisation des immobilisations améliorée
- Etats financiers obligatoires



Plan comptable plus détaillé et harmonisé

Classification par nature

Compte de fonctionnement (PCV)		Compte de résultats (MCH2)
3 CHARGES		3 CHARGES
30 Autorités et personnel		30 Charges de personnel
31 Biens, services, marchandises		31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.
32 Intérêts passifs		32 Charges d'armement (réservé à la Confédération)
33 Amortissements (PA + PF)		33 Amortissements du patrimoine administratif
34 Non utilisé dans PCV		34 Charges financières ¹⁾
35 Rmbts, participations et subv. à des coll. publiques		35 Attributions aux fonds et financements spéciaux
36 Aides et subventions		36 Charges de transfert ²⁾
37 Non utilisé dans PCV		37 Subventions redistribuées
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux		38 Charges extraordinaires (nouveau)
39 Imputations internes		39 Imputations internes
4 REVENUS		4 REVENUS
40 Impôts		40 Revenus fiscaux
41 Patentes, concessions		41 Patentes et concessions
42 Revenus du patrimoine		42 Taxes et redevances
43 Taxes, émoluments, produits des ventes		43 Revenus divers
44 Parts à des recettes cantonales		44 Revenus financiers
45 Participations et remboursements de coll. publiques		45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
46 Autres participations et subventions		46 Revenus de transferts
47 Non utilisé dans PCV		47 Subventions à redistribuer
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		48 Revenus extraordinaires (nouveau)
49 Imputations internes		49 Imputations internes

¹⁾ Y compris amortissements du patrimoine financier

²⁾ Y compris amortissements des subventions à l'investissement



Plan comptable plus détaillé et harmonisé

Classification fonctionnelle

0 Administration générale

1 Ordre et sécurité publics, défense

2 Formation

3 Culture, sport et loisirs, église

4 Santé

5 Prévoyance sociale

6 Trafic et télécommunications

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

8 Economie publique

9 Finances et impôts

~~Domaines et bâtiments~~

~~Travaux~~

~~Services industriels~~

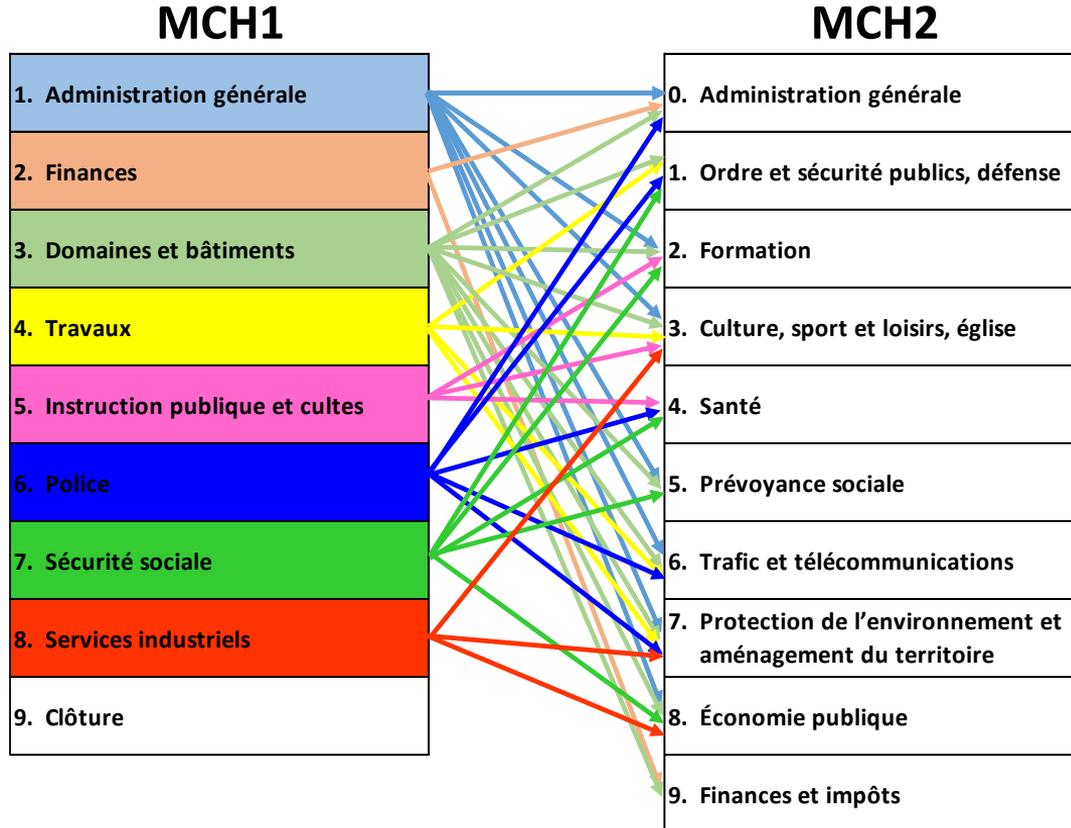
~~Clôture~~

- La même pour Confédération, cantons et communes
- Plus détaillée et plus adaptée aux nouveaux enjeux (28 fonctions PCV contre 108 fonctions MCH2 pour les communes vaudoises).



Plan comptable plus détaillé et harmonisé

Classification fonctionnelle





Exemple des bâtiments

- **Bâtiments du patrimoine financier**
du Chapitre 35 au 963 Immeubles du patrimoine financier
- **Bâtiments du patrimoine administratif (Chapitre 35)**
-> Réparti selon leur fonction ou selon le principe de prépondérance ou via une clef de répartition



Bâtiment du patrimoine administratif

- **Bâtiment administratif (BAC)**
35101 -> 0220 administration générale.
- **Les collèges vont dans les bâtiments scolaires (217).**
- **Les Abris PC dans la défense civil (162)**
- **Les parking dans les places de stationnement (6151)**
- **Les terrains de sports et les vestiaires dans Sports (341)**
- **Les temples dans Eglises et affaires religieuses (350)**



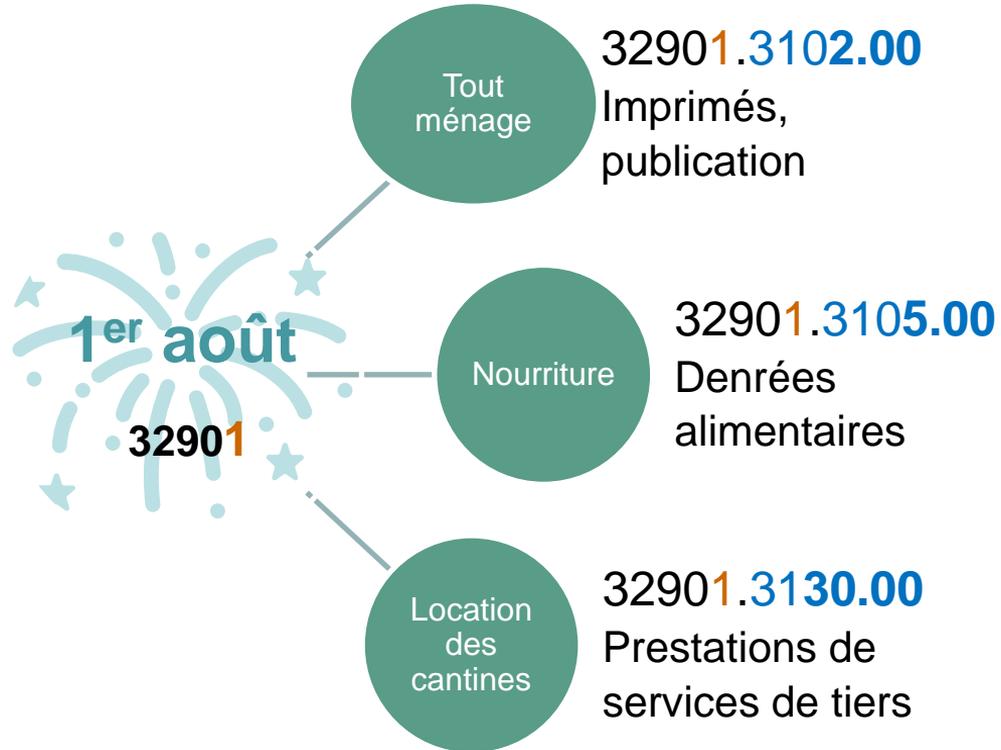
Bâtiment du patrimoine administratif

- **Nos grandes salles et les autres lieux «inclassables» dans Bâtiments administratifs non mentionnés ailleurs (02900)**
- **Les Fortunades dans**
 - Route pour le local Voirie (61500)
 - Service du feu pour la caserne (15000)
 - Vignes pour la cave (85010)
 - Administration générale pour les archives (02200)



Exemple de changement

MCH1:
110.317.010
Fête nationale





Nouveaux comptes à utiliser

MCH1	MCH2	
110.303.000 Cotisations AVS, AI, APG, AC, AF	01100.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	01200.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	02100.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	02200.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	02210.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	02240.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	32100.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	34200.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	61500.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	71000.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	72000.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	72010.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	73000.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
	76100.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs
79000.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	



Compte de résultats à plusieurs niveaux

(≈ fonctionnement)

Charges d'exploitation	Revenus d'exploitation	Résultat d'exploitation
Charges financières	Revenus financiers	Résultat financier
		Résultat opérationnel
Charges extraordinaires	Revenus extraordinaires	Résultat extraordinaire
		Résultat total



Opérations provenant de **politique budgétaire**: réserve, préfinancements et amortissement supplémentaires



Immobilisations



Pas de
changement

Distinction PA/PF

Pas de réévaluation
du PA et du PF

Pas de retraitement

Changements



Amortissements

Tableau des
immobilisations

Autres nouveautés

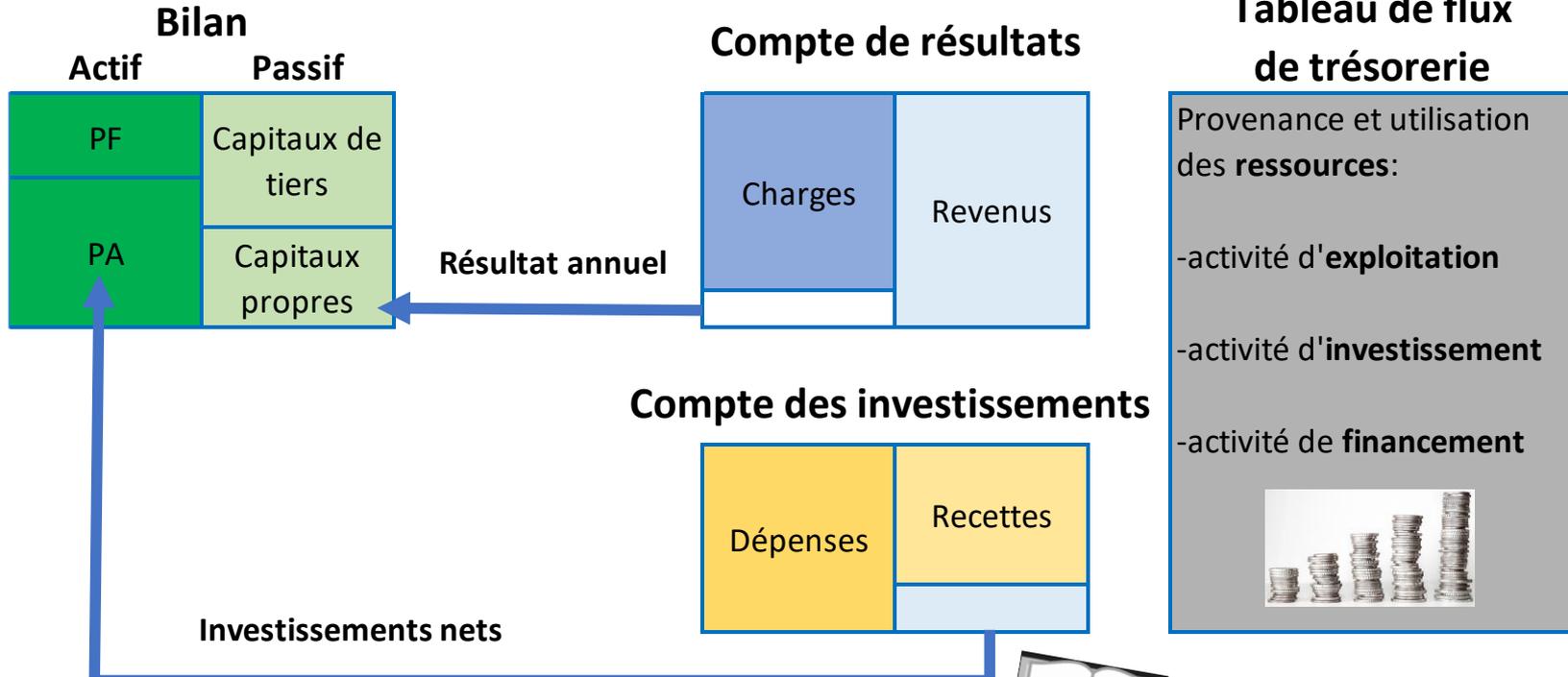


Etats financiers obligatoires

- Bilan
- Compte de résultats à deux niveaux (\approx fonctionnement)
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux comptes (éléments obligatoires)



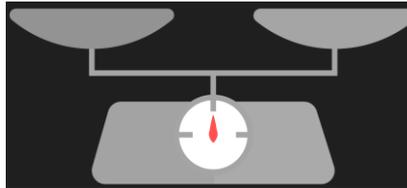
Etats financiers obligatoires





Financements spéciaux

- **Eau, déchets, épuration**
 - obligation d'équilibrer





Fonds

- Destinés à un but spécifique
- Financés par des taxes et/ou l'attribution de montants réguliers (x / an)
- Aucune affectation de parts d'impôts (sauf impôt spécial affecté)
- Encadré par un règlement communal voté par le CC
- Pas de création de fonds avec des excédents/ recettes extraordinaires



Préfinancements et amortissements supplémentaires

- Toujours autorisés
- Modification dans le traitement comptable
 - pas de modification de l'actif
 - mais dissolution du préfinancement sur durée de vie de l'investissement





Réserve de politique budgétaire

- **Un seul et unique compte de réserve**
 - Possibilité de l'alimenter uniquement en cas d'excédents de revenus
 - Prélèvements en cas d'excédents de charges (ou pour effectuer des préfinancements / amortissements supplémentaires)





Tableau de flux de trésorerie

Activité opérationnelle

Activité d'investissement et de placement

Activité de financement

- Quel est le niveau des liquidités?
- D'où vient/ part la trésorerie?
- Comment les investissements sont financés?
Ressources propres, emprunts?
- Comment évolue la trésorerie sur la durée?





Annexe aux comptes

Principes et normes pour la présentation des comptes annuels	Page standard d'explications
Etat du capital propre	Montants et variations financements spéciaux / fonds / réserves / préfinancements
Tableau des immobilisations	Liste des immobilisations et suivi de leur amortissement + valeur fiscale / revenus PF
Tableau des associations de communes	Détails concernant les relations financières entre la commune et les associations de communes dont elle est membre (contributions et quotes-parts de la dette)
Tableau des titres et des participations	Détails concernant les titres et les participations détenues par la commune
Tableau des prêts et des garanties	Recensement et explication des activités pouvant conduire à un engagement



Comparatifs budgets & comptes MCH2

- Comparaison historique moins aisée au début
- Pas de conversion budget N-1 en MCH2
- Pas de conversion comptes N-2 et N-1 en MCH2



Budget 2025

- Les services ont fait le budget «normalement» en MCH1.
- Travail conjoint entre la bourse et les services pour la conversion sur le nouveau plan comptable MCH2.

=> Existence du Budget 2025 en MCH2 et MCH1



Budget 2025

- **Pour la brochure du budget :**
 - Au format MCH2 sans comparatif
 - Au format MCH1 avec comparatif B'24 et C'23
- **Tableaux de conversion**

MCH1			MCH2		
Numéro	description	Montant	Numéro	description	Montant
505.352.200	Frais administratifs ASCL	208'700.00	21990.3612.00	Participation ASCL	3'201'400.00
513.352.200	Enseignement primaire ASCL	1'513'300.00	43300.3612.00	Participation ASCL	33'900.00
523.352.200	Enseignement secondaire ASCL	1'513'300.00			
	Total	3'235'300.00		Total	3'235'300.00



Pour les années suivantes

- **Uniquement sur MCH2**
- **Pour le budget 2026 :**
 - Format MCH2 avec comparaison au Budget 2025
- **Pour les comptes 2025 :**
 - Format MCH2 avec comparaison au Budget 2025
uniquement



A retenir

- **Nouvelles durées amortissements pour tous**
- **Plan comptable harmonisé plus détaillé**
- **Transparence accrue - traitement des réserves et fonds, préfinancement & amt supplémentaire, résultat extraordinaire, annexes plus détaillées**



Sources et Informations à disposition

- Aide-mémoire en ligne pour les autorités communales vaudoises
vd.ch/dgaic-aide-memoire
- Site du canton
vd.ch/MCH2